

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mercredi, 13 novembre 2024 à 17.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 27 juin 2024 – Approbation.
2. Projet de budget rectifié de 2024 et du budget de 2025 – Présentation.

La version du budget rectifié de 2024 et du budget de 2025 est transmise en annexe de la présente convocation, dans le cadre de la transmission via courriel, à titre de fichiers PDF. Les membres du comité qui désirent disposer d'une version papier du document, pourront le demander par courriel à l'adresse claudio.elsen@dippach.lu auprès du secrétariat.

3. Personnel :
 - 3.1. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste de technicien de l'environnement – Décision.
 - 3.2. Augmentation de la tâche de trois postes, dont un vacant, de salarié à tâche intellectuelle de carrière A1 à une tâche complète – Décision.
 - 3.3. Convention visant le détachement partiel d'un fonctionnaire du SICONA Centre au SICONA Sud-Ouest – Décision quant à la prolongation.
 - 3.4. Organigramme actuel du SICONA Sud-Ouest – Présentation.
4. Décisions à l'appui du budget de 2024 :
 - 4.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.
 - 4.2. Adoption des tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest avec création, respectivement modifications de certains tarifs - Décision.
5. Projet de budget rectifié de 2024 et du budget de 2025 - Décision quant à l'approbation.
6. Finances : Sortie de l'inventaire d'équipements par vente – Décisions.
7. Etat des restants pour l'exercice 2023 – Décision.
8. Titres de recette de 2023 – Décision.
9. Catalogue des cadeaux à décerner au personnel et aux membres des organes du SICONA Sud-Ouest, à diverses occasions – Décision quant une modification.
10. Transaction immobilière – Acquisition de fonds par le SICONA Sud-Ouest de la part des consorts BIVER, concernant des fonds, d'une grande utilité écologique à Nospelt – Décision quant à l'acte notarié.
11. Contrats et conventions :
 - 11.1. Convention entre le SICONA Sud-Ouest et l'entreprise Rieger-Hofmann GMBH. portant fixation des dispositions de coopération dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » - Nouvelle convention en ce sens, suite à la mise en œuvre de la coopérative de production – Décision.
 - 11.2. 2^e convention entre le SICONA Sud-Ouest et la coopérative « Wëllplanzesom Lëtzebuerg », concernant les modalités de de cession de machines es et équipements spécifiques à la coopérative – Décision.
 - 11.3. Convention N° : 022/2023, avec l'Etat, relative au projet « Mise en œuvre de mesures dans les zones Natura 2000 sur les territoires des communes membres du SICONA Sud-Ouest et du SICONA Centre » – Décision par rapport à un avenant.
 - 11.4. Convention N° : 022/2024, avec l'Etat, relative au projet « Restauration des vergers et paysages structurés dans le sud-ouest et le centre du Grand-Duché » – Décision.

11.5. Contrat dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec un exploitant – Décision.

11.6. Contrats dans le cadre du projet « Natur genéissen » avec des exploitants et une commune – Décisions.

11.7. Adaptation par voie d'avenant de la convention de coopération modifiée du 12 novembre 2015 entre le SICONA Centre et le SICONA Sud-Ouest – Décision.

11.8. Contrats d'extensification – Décisions.

12. Wëllplanzesom Lëtzebuerg-Stauden - Mise en œuvre d'un projet concernant la production de semences pour vivaces herbacées, dans le cadre général du projet « Wëllplanzesom Lëtzebuerg » - Présentation et décision quant au cahier des charges à respecter par les exploitants pour participer au projet.

13. Fixation d'une date pour la prochaine séance du comité en décembre 2024.

14. Divers.

Bertrange, le 25 octobre 2024
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSSEN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**